

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 126

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick BERNASCONI

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

L'année 2021 va être marquée par la mise en place de la réforme dont le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale à partir du 15 septembre 2020 avant d'être discuté au Sénat. Les décrets d'application, dont celui portant le règlement intérieur du Conseil, devront être adoptés au plus tard avant le 1^{er} juin 2021, date - après prolongation - de la fin de l'actuelle mandature.

Les principaux axes sont les suivants :

- La possibilité de recourir à la consultation du public à son initiative ou à celle du Gouvernement, y compris grâce au tirage au sort des citoyens et des citoyennes et l'appui possible des représentants des conseils consultatifs créés auprès des collectivités territoriales et de composantes de la société civile non représentées au Conseil (articles 4 et 9 du projet).
- La possibilité d'être saisi par voie de pétition électronique (article 3 du projet) et plus seulement sous format papier (le seuil actuel est de 500 000 signatures).
- Sur saisine du Premier ministre, substituer l'avis du Conseil à la consultation d'autres commissions ou comités prévue en application de dispositions législatives ou réglementaires (article 6 du projet).
- Le passage de 9 sections à 8 commissions maximum (article 8 du projet)
- Le resserrement de 233 à 175 membres (dans le projet actuel).
- La désignation de personnalités (citoyens ou citoyennes tirés au sort, représentantes ou représentants des conseils consultatifs territoriaux, ou de composante de la société civile non représentées au Conseil).

Ces dispositions confortent le mouvement engagé par l'actuelle mandature en faveur de la prise en compte de la parole citoyenne dans les travaux du CESE. De nombreuses expérimentations, toutes évaluées a posteriori pour en tirer les enseignements, ont été conduites (groupes de citoyens tirés au sort co-construisant un avis avec une commission temporaire, plates-formes participatives irriguant de l'avis des internautes les préconisations d'un avis, veille sur les pétitions circulant en ligne générant des auto saisines sur des sujets de société majeurs...) ainsi que la première Convention citoyenne organisée dans notre pays, pour le climat, dont 146 propositions sur les 149 au total ont été retenues par le Chef de l'Etat.

Si la parole citoyenne est appelée à davantage alimenter les travaux du Conseil, les formations de travail poursuivront leur mission de répondre ou bien aux saisines parlementaires et gouvernementales ou bien aux saisines d'initiative éventuellement issues de pétitions validées par le Bureau en entendant les experts les plus reconnus de chaque sujet et en s'appuyant sur la proximité et les retours de terrain des représentants de la société civile organisée.

Dans le contexte d'une réforme annoncée dès 2018 et dans l'attente, désormais, des décrets d'application appelés à en préciser des aspects essentiels, la gouvernance a engagé une réflexion qui va se poursuivre. Parmi les enjeux auxquels l'administration du Conseil sera confrontée figurent notamment le renforcement de l'appui administratif aux membres en nombre plus faible alors que leurs missions sont accrues, l'internalisation des compétences nécessaires à la prise en compte de la parole citoyenne, ou encore la conclusion des partenariats de préférence publics pour mettre en place certains des outils indispensables à l'accomplissement des mesures décidées, comme la pétition dématérialisée.

Outre le très fort engagement des équipes, qu'il sera indispensable de renforcer pour faire face aux défis de la réforme, les moyens accordés en 2021 permettront d'organiser une nouvelle Convention citoyenne ou d'associer la parole citoyenne aux travaux du Conseil et d'engager les partenariats mentionnés ci-dessus.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation
INDICATEUR 1.1	Production intellectuelle du CESE
INDICATEUR 1.2	Activités partenariales
INDICATEUR 1.3	Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux
OBJECTIF 2	Assurer le bon fonctionnement de l'institution
INDICATEUR 2.1	Assiduité aux réunions
INDICATEUR 2.2	Fonctionnement
INDICATEUR 2.3	Gestion environnementale de l'institution

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF mission

1 – Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation

INDICATEUR mission

1.1 – Production intellectuelle du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre d'avis produits	Nb	31	28	30	23	18	30
Etudes et communications	Nb	1	3	5	7	5	5

Précisions méthodologiques

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter les résolutions, textes courts également votés par l'assemblée plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de travaux prévus en 2020 est fortement lié à la crise du COVID 19. Les plénières prévues entre le mois de mars et le mois de mai n'ont pas pu être organisées.

Par ailleurs, pour l'année 2021, la première année de la mandature est toujours une année où le nombre de travaux est faible en raison de la mise en place de la nouvelle mandature : ce sera d'autant plus le cas en 2021 en raison de la mise en place de la réforme.

INDICATEUR mission

1.2 – Activités partenariales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de colloques et événements institutionnels organisés par le CESE ou en partenariat	Nb	200	160	200	140	160	180
Nombre de personnes ayant participé à un de ces colloques et événements organisés au CESE	Nb	50 000	41 000	50 000	35 000	40 000	45 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le CESE et le prestataire régie événementielle du CESE.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de colloques et de visiteurs en 2020 a diminué en raison de la crise du COVID 19, il devrait très légèrement remonter en 2021 sans atteindre les chiffres précédents en raison des travaux d'accessibilité menés à compter du 1^{er} mars 2021.

INDICATEUR mission

1.3 – Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de visiteurs	Nb	400 000	475 247	430 000	380 000	500 000	530 000
Retombées presse (articles mentionnant le CESE, son Président, ses membres, ses travaux à travers la presse écrite, web et audiovisuelle)	Nb	7973	5 616	8 500	3 000	8 000	8 200

Précisions méthodologiques

Source des données : CESE pour le nombre de visiteurs et prestataire revue de presse pour les retombées presse.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de visiteurs au 10 septembre s'élève à 296 578. Il s'agit d'une tendance beaucoup plus basse, le confinement étant passé par là avec un ralentissement de l'activité du CESE pendant plusieurs semaines. Toutefois, on peut espérer un rebond du fait de l'effet de curiosité lié à la réforme associée à la refonte. La prévision pour 2020 actualisée est donc de 380 000 visiteurs.

En 2021 et 2022 la réforme du Conseil devrait faire très largement augmenter le nombre de visiteur.

Le raisonnement est identique pour les retombées presse : très faibles depuis le début de l'année en raison de la crise du COVID et augmentation en 2021 en raison de la réforme.

OBJECTIF

2 – Assurer le bon fonctionnement de l'institution

INDICATEUR

2.1 – Assiduité aux réunions

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de présence en plénières	%	71	71	70	70	70	70
Taux de présence en sections	%	75	70	75	75	75	75

Précisions méthodologiques

Source des données : CESE.

Mode de calcul : les taux de présence en section sont calculés de manière différente depuis 2014 : certains conseillers choisissent d'être membres de deux sections ; leur présence est décomptée sur une seule section car la simultanéité des réunions peut expliquer leur absence à la deuxième section d'où une surestimation des absences les années précédentes.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les taux 2020 sont très difficiles à estimer à ce jour en raison de la crise du COVID-19 qui a entraîné l'annulation du suivi du présentisme pour le deuxième trimestre et l'analyse groupée des 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020 pour les formations de travail ainsi que l'arrêt de l'émargement en plénière du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre. Les votes sont à ce jour réalisés par SMS ce qui ne permet pas d'assurer que le membre était présent au CESE.

Les prévisions 2021 et la cible restent identiques pour ces raisons ; la réforme du Conseil qui va entraîner de fortes modifications de son fonctionnement (notamment de ses plénières et de leur programmation) impose également cette prudence.

INDICATEUR

2.2 – Fonctionnement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Evolution des dépenses de fonctionnement stricto sensu par membre	€	20 600	28 567	21 000	28 500	29 000	30 300
Pourcentage des recettes de valorisation du Palais d'Iena par rapport au budget du CESE	%	4,8	5,4	4,5	4,9	3,8	4,5

Précisions méthodologiques

Les dépenses de fonctionnement stricto sensu correspondent aux crédits du titre 3. Le deuxième sous-indicateur vise à mesurer l'apport des recettes de valorisation par rapport au budget du Conseil.

Sources de données : CESE.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les dépenses de fonctionnement par membre sont fortement liées au taux de présence des conseillers en section et en plénière (les déplacements représentent un tiers des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, depuis 2019, des crédits de fonctionnement liés à l'organisation des conventions citoyennes ont entraîné une augmentation du ratio ; de même la diminution du nombre de membres incluse dans la loi organique réformant le CESE conduit-elle aussi à une augmentation des dépenses de fonctionnement par membre les crédits ayant été maintenus pour financer les nouvelles missions du Conseil.

INDICATEUR

2.3 – Gestion environnementale de l'institution

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Bilan carbone des déplacements des membres du CESE	Tonne de CO2	1 150	1 335	1 130	800	1 150	1 140
Consommation annuelle de gaz	mètre cube	130 000	140 000	123 000	115 000	123 000	123 000
Consommation électrique	kWh	1 750 000	1 724 568	1 700 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000
Consommation d'eau	mètre cube	4 250	4 683	4 250	4 250	4 250	4 250

Précisions méthodologiques

Bilan carbone des déplacements des conseillers : 95% des données sont fournies de façon contractuelle par Carlson Wagon Lits, le solde marginal est calculé par le CESE (carnet de bord des voitures).

Sources de données : Prestataire et CESE.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le Conseil continue sa politique de développement durable en limitant le bilan carbone des déplacements des conseillers, notamment en favorisant la tenue des réunions par visioconférence, et en réduisant l'ensemble des consommations de fluides. En outre, le parc automobile a été changé en 2017, en diminuant la flotte de véhicules et en abandonnant la motorisation des véhicules diesel au profit des véhicules électriques et hybrides. En 2020 on constate une forte diminution à ce jour des déplacements et des consommations de fluides en raison du confinement et de la crise du COVID 19.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	30 273 002	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	12 368 721	1 700 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	1 797 240	0
Total	36 233 319	8 205 644	0	44 438 963	1 700 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	30 273 002	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	12 368 721	1 700 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	1 797 240	0
Total	36 233 319	8 205 644	0	44 438 963	1 700 000

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	30 273 002	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	12 368 721	2 000 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	1 797 240	0
Total	36 233 319	8 205 644	0	44 438 963	2 000 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	30 273 002	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	12 368 721	2 000 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	1 797 240	0
Total	36 233 319	8 205 644	0	44 438 963	2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	36 233 319	36 233 319	180 000	36 233 319	36 233 319	180 000
Rémunérations d'activité	23 445 257	23 445 257	180 000	23 445 257	23 445 257	180 000
Cotisations et contributions sociales	12 602 937	12 602 937	0	12 602 937	12 602 937	0
Prestations sociales et allocations diverses	185 125	185 125	0	185 125	185 125	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 205 644	8 205 644	620 000	8 205 644	8 205 644	620 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 205 644	8 205 644	620 000	8 205 644	8 205 644	620 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	900 000	0	0	900 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	900 000	0	0	900 000
Total	44 438 963	44 438 963	1 700 000	44 438 963	44 438 963	1 700 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002	25 673 838	4 599 164	30 273 002
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	12 368 721	9 469 241	2 899 480	12 368 721
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	1 797 240	1 090 240	707 000	1 797 240
Total	36 233 319	8 205 644	44 438 963	36 233 319	8 205 644	44 438 963

Les dépenses de personnel sont réparties entre :

1. les rémunérations des membres et personnalités associées, soit 12 084 774 €, incluses dans l'action 1 ;
2. le financement budgétaire de la Caisse de retraite, soit 8 163 288 €, inclus dans l'action 1 ;
3. les rémunérations des personnels du CESE, soit 15 985 257 €, réparties entre les trois actions.

Indemnité des membres

Les crédits 2019 sont fixés à 12,1 M€. Les indemnités des membres sont définies par les dispositions du décret n° 59-602 du 5 mai 1959 modifié relatif à la rémunération et aux indemnités des membres du Conseil économique, social et environnemental.

Depuis le 1er janvier 2019, les 233 membres du Conseil économique, social et environnemental perçoivent une rémunération mensuelle brute de 1 874,41 € (rémunération proprement dite et qui correspond au tiers de l'indemnité parlementaire fixée par décret n° 59-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement), complétée de l'indemnité de résidence (3 %) soit 56,23 € et d'une indemnité représentative de frais, égale à la somme de ces deux premiers éléments, soit 1 930,64 €, soit un total de 3 861,28 € bruts.

Les cotisations mensuelles à la Caisse de retraites des anciens membres dues par les conseillers en activité s'élèvent à 711,53 €.

Compte tenu de la CSG et de la CRDS, le montant net mensuel perçu est de 2 781,76 € qui correspond à un montant mensuel net imposable de 1 072,64 €.

En ce qui concerne les personnalités associées, le montant maximum annuel de leur rémunération est de 13 437,40 €. Ce montant a été précisé par le décret n° 2012-288 du 29 février 2012 : la rémunération des personnalités associées est de 289,60 € par présence en réunion de section auxquels s'ajoutent éventuellement 463,35 € pour chacun des rapports qu'elles sont amenées à présenter.

Le financement budgétaire de la caisse de retraite des anciens membres

Instituée par la loi n° 57-761 du 10 juillet 1957, son maintien a été confirmé par l'article 8 du décret n° 59-601 du 5 mai 1959.

Pour ce qui concerne son financement, l'article 2 de son règlement précise qu'il est assuré :

- par une retenue obligatoirement opérée chaque mois sur l'indemnité des membres du Conseil. Cette retenue s'élève à 36,12 % du total de l'indemnité de base, le montant global pour tous les conseillers étant estimé à 1,95 M€ en 2020 ;
- par une cotisation « patronale » égale au double de celle des conseillers dans la limite de 2,863 M€ ;
- par l'inscription, au budget du CESE, des sommes nécessaires pour assurer son fonctionnement, ces crédits constituant une subvention dite d'équilibre ;
- par les revenus du portefeuille échus au cours de l'exercice précédent.

Pour 2021, le financement budgétaire de la Caisse de retraite est prévu pour 8 263 288 € dont 2 863 288 € au titre de la cotisation du double et 5 400 000 € pour la subvention dite d'équilibre.

Le CESE a mis en place au 16 novembre 2015 un certain nombre de mesures visant à stabiliser le fonds de réserve de la Caisse de retraite : augmentation des taux de cotisation, suppression de la cotisation dite du double pour un premier mandat, suppression de certains avantages familiaux, plafonnement des pensions de réversion et augmentation de la cotisation de sauvegarde.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A +	18	0	0	0	0	0	0	18
Catégorie A	21	0	0	0	0	0	0	21
Catégorie B	22	0	0	0	0	0	0	22
Catégorie C	66	0	0	0	0	0	0	66
Contractuels	27	0	0	0	0	0	0	27
Total	154	0	0	0	0	0	0	154

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A +	0	0	0,00	0	0	0,00	0
Catégorie A	3	2	4,00	3	0	4,00	0
Catégorie B	2	2	1,00	2	0	1,00	0
Catégorie C	2	2	1,00	2	0	1,00	0
Contractuels	0	0	0,00	0	0	0,00	0
Total	7	6	2,29	7	0	2,29	0

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	154	154	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	154	154	0	0	0

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Représentation des activités économiques et sociales	61
02 Fonctionnement de l'institution	81
03 Communication et international	12
Total	154

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 1

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		154
Effectifs gérants	5,26	4,07
administrant et gérant	3,02	2,34
organisant la formation	0,54	0,42
consacrés aux conditions de travail	0,46	0,36
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,24	0,96

Sous plafond d'emplois		Hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement	Intégralement	Partiellement

	gérés	gérés	gérés
154	31	5	9
77,39%	15,58%	2,51%	4,52%

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.

- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (7 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 75,15 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte notamment des personnels accueillis en détachement entrant (37 agents, soit près d'un quart du plafond d'emplois autorisé).

Il convient de préciser que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie, au-delà des opérations de préliquidation de la paie.

Par ailleurs, la gestion des conseillers (paiement des indemnités, de la retraite, suivi administratif), n'est pas prise en compte.

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 5,26 ETP.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	23 445 257	23 445 257
Cotisations et contributions sociales	12 602 937	12 602 937
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 921 096	2 921 096
– Civils (y.c. ATI)	2 921 096	2 921 096
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	9 681 841	9 681 841
Prestations sociales et allocations diverses	185 125	185 125
Total en titre 2	36 233 319	36 233 319
Total en titre 2 hors CAS Pensions	33 312 223	33 312 223
FDC et ADP prévus en titre 2	200 000	180 000

Le coût des allocations de retour à l'emploi (ARE) varie en fonction du nombre d'allocataires, de leur niveau de rémunération antérieur, de la durée d'indemnisation, ainsi que d'éventuelle reprise d'un emploi.

Il est prévu l'indemnisation de 10 agents au titre de l'ARE dont 8 au titre de la Convention citoyenne pour le climat pour un montant de 156 840€ et 2 au titre du CESE.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	33,34
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	33,31
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,03
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	0,03
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-0,38
EAP schéma d'emplois 2020	-0,41
Schéma d'emplois 2021	0,03
Mesures catégorielles	0,03
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,15
GVT positif	0,20
GVT négatif	-0,04
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	-0,02
Indemnisation des jours de CET	0,04
Mesures de restructurations	0,00
Autres	-0,05
Autres variations des dépenses de personnel	0,19
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,15
Autres	0,04
Total	33,31

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » correspond à des rappels sur années antérieurs liés à des régularisations statutaires.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond à une enveloppe dédiée aux vacataires.

La ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » correspond aux traitements versés aux agents recrutés sur des emplois non permanents.

Le GVT solde représente 1% de la masse salariale. Celui-ci est fortement lié à l'évolution de la technicité des profils recrutés, par exemple pour la catégorie A et les contractuels.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	101 621	122 831	104 459	91 930	111 737	94 867
Catégorie A	83 627	84 537	74 755	75 630	76 677	67 634
Catégorie B	48 383	58 633	60 131	43 625	53 126	54 443
Catégorie C	43 616	52 402	51 571	39 250	47 551	46 537
Contractuels	63 349	98 938	46 707	46 632	75 151	33 600

Les coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sorties pour deux catégories d'emplois, la catégorie A et les contractuels, s'expliquent par les profils sur lesquels les recrutements sont effectués, notamment par le recrutement d'un administrateur de première classe lors du départ d'un agent de deuxième classe.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						30 000	30 000
Mise en oeuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)	120	A+, A, B et C	Administrateur, administrateur adjoint, rédacteur technicien, adjoint	01-2021	12	30 000	30 000
Total						30 000	30 000

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances	20	2 000		2 000
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres				
Total		2 000		2 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	10 005 644	10 005 644	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
8 205 644 1 520 000	8 205 644 1 520 000	0	0	0
Totaux	9 725 644	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 68,1 %**01 – Représentation des activités économiques et sociales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	25 673 838	4 599 164	30 273 002	0
Crédits de paiement	25 673 838	4 599 164	30 273 002	0

Cette action regroupe l'ensemble des activités liées à la production de travaux consultatifs du CESE, qu'il s'agisse des travaux des membres du CESE (avis, rapports, études) ou de travaux issus de conventions citoyennes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	25 673 838	25 673 838
Rémunérations d'activité	15 940 792	15 940 792
Cotisations et contributions sociales	9 670 210	9 670 210
Prestations sociales et allocations diverses	62 836	62 836
Dépenses de fonctionnement	4 599 164	4 599 164
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 599 164	4 599 164
Total	30 273 002	30 273 002

Les dépenses de cette action sont principalement celles d'indemnisation des membres, des personnalités associées et des personnels du CESE affectés à la fonction consultative.

ACTION 27,8 %**02 – Fonctionnement de l'institution**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	9 469 241	2 899 480	12 368 721	1 700 000
Crédits de paiement	9 469 241	2 899 480	12 368 721	1 700 000

Cette action identifie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'institution dans tous ses aspects, qu'il s'agisse de ressources humaines où un important effort de polyvalence et de formation est réalisé, de gestion logistique où l'accent est mis sur le respect des normes environnementales, ou encore de l'entretien et de la modernisation d'un bâtiment partiellement classé.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	9 469 241	9 469 241
Rémunérations d'activité	6 729 648	6 729 648
Cotisations et contributions sociales	2 629 930	2 629 930
Prestations sociales et allocations diverses	109 663	109 663
Dépenses de fonctionnement	2 899 480	2 899 480
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 899 480	2 899 480
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
Total	12 368 721	12 368 721

Les principaux postes de dépense de cette action correspondent aux coûts de fonctionnement du Palais d'Iéna (entretien, fluides, gardiennage nettoyage), pour près de 2 M€ ; le reste des crédits affectés est principalement consacré aux dépenses informatiques et liées aux personnels (formation, restaurant administratif, mises à disposition, etc.).

A noter que des attributions de produits proviennent de la valorisation du Palais d'Iéna par l'accueil événementiel se déroulant au Palais ou à la perception de recettes de mécénat.

ACTION 4,0 %**03 – Communication et international**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 090 240	707 000	1 797 240	0
Crédits de paiement	1 090 240	707 000	1 797 240	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 090 240	1 090 240
Rémunérations d'activité	774 817	774 817
Cotisations et contributions sociales	302 797	302 797
Prestations sociales et allocations diverses	12 626	12 626
Dépenses de fonctionnement	707 000	707 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	707 000	707 000
Total	1 797 240	1 797 240

Les crédits de fonctionnement nécessaires sont évalués à 707 000 €; ils sont destinés aux dépenses de communications et aux relations internationales.

